MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

11-06-2020-006

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 064-216401604-20200611-11_06_2020_006A-DE

OBJET / GAIA

Règlement interne de la commande publique

DATE DE CONVOCATION: DEIALDIAREN DATA: 4 iuin 2020

Nombre de conseillers en Exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 28 hor zirenak:

Nombre de votants / 29 bozkatu dutenak :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des sports, en séance publique, sous la présidence de Madame Eliane AIZPURU, première adjointe.

Etaient présents / Hor zirenak: Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Christian Devèze, Maire.

Procuration / Ahalordea: M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru.

<u>Secrétaire / Idazkaria</u> : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aizpuru expose:

Issus de la transposition des directives communautaires relatives à la Commande publique la règlementation applicable aux marchés publics laisse le soin aux acheteurs publics de déterminer leur politique d'achat dans le respect du droit défini dans le Code de la Commande publique publié le 5 décembre 2018 au Journal Officiel et entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Le code laisse néanmoins aux collectivités le soin de déterminer elles-mêmes leur politique d'achat.

Au regard de cette souplesse octroyée aux collectivités et dans le respect des principes fondamentaux de la règlementation de la Commande publique, la Commune envisage de formaliser des règles internes dans un règlement intérieur, afin d'assurer l'efficience de ses achats.

Les règles décrites dans ce présent règlement ont pour ambition de responsabiliser et d'éclairer les agents et les élus municipaux sur les règles afférentes aux marchés publics.

Il proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement joint et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

11-06-2020-006

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 064-216401604-20200611-11_06_2020_006A-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen

APPROUVE les termes du document ci-annexé intitulé « Règlement interne de la commande publique ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme :

Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains Kanboko Auzapeza